Appel à candidatures : Juristes Volontaires pour la Cellule Juridique du MKAAJI Biodiversity Journalists Network (MBJN)

Bukavu & Kinshasa – République Démocratique du Congo

Postuler avant le 28 février 2026 à 23h59 (GMT +1) :
https://forms.gle/2NZJXpNNHRvXw4H59

Projet: **Renforcement de la Sécurité des Journalistes Environnementaux : Accès à l'Assistance Juridique et Soutien par les Pairs en République Démocratique du Congo**

www.mkaajimpya.org info@mkaajimpya.org +243990207541

Projet financé par :

unesco

Avec le soutien du
Fonds Mondial de l'UNESCO
pour la Défense des Médias

1 - Contexte et justification

En République Démocratique du Congo (RDC), les journalistes environnementaux jouent un rôle essentiel dans la promotion de la transparence, la protection de la biodiversité, la défense des droits humains et la lutte contre les crimes environnementaux. Pourtant, ils font face à des menaces croissantes, notamment des intimidations, arrestations arbitraires, poursuites judiciaires abusives, violences physiques et pressions économiques, en particulier lorsqu'ils enquêtent sur des thématiques sensibles telles que l'exploitation minière, la déforestation, les conflits fonciers, les violations des droits des peuples autochtones et communautés locales (PACL) ou encore la gouvernance environnementale.
Ces risques sont encore plus marqués pour les femmes journalistes, qui subissent en plus des violences sexospécifiques, du harcèlement et de multiples formes de discrimination. Face à cette réalité préoccupante, la protection juridique des journalistes environnementaux apparaît comme un levier stratégique pour garantir la liberté d'expression, l'accès à l'information et la redevabilité des acteurs publics et privés.

C'est dans ce contexte que MKAAJI MPYA asbl, à travers MKAAJI Biodiversity Journalists Network (MBJN), met en œuvre le projet « ***Renforcement de la sécurité des journalistes environnementaux : accès à l'assistance juridique et soutien par les pairs en République Démocratique du Congo*** », financé par le **Fonds Mondial pour la Défense des Médias (GMDF) de l'UNESCO**.
L'un des volets du projet consiste notamment à créer une Cellule Juridique spécialisée au sein du MBJN afin de fournir une assistance juridique rapide, préventive et adaptée aux journalistes environnementaux confrontés à des menaces ou à des violations de leurs droits, tout en contribuant à la production de ressources juridiques accessibles et contextualisées pour renforcer durablement leur sécurité juridique.
Dans ce cadre, MKAAJI MPYA asbl lance le présent appel à candidatures pour recruter cinq (5) juristes (avocats) volontaires, dont trois (3) basés à Bukavu et deux (2) à Kinshasa, afin de constituer la Cellule Juridique du MBJN.

2 - À propos de MKAAJI MPYA asbl et du MBJN

Fondée en 2016, MKAAJI MPYA asbl est une organisation congolaise à but non lucratif de défense des droits des femmes et des filles, y compris des peuples autochtones et des communautés locales, et dirigée par des femmes. Elle est légalement enregistrée auprès du Ministère National de la Justice et des Droits Humains sous les numéros JUST/SG/20/37887/2020 et F.92/39643, ainsi qu'auprès du Ministère National de l'Environnement et du Développement Durable. Sa mission est également de promouvoir la conservation de la biodiversité, renforcer la résilience climatique et faire progresser l'égalité de genre. MKAAJI MPYA adopte une approche fondée sur les droits humains, sensible au genre et centrée sur la participation communautaire, à l'intersection des enjeux environnementaux et sociaux.
Dans le cadre de son engagement en faveur d'un journalisme environnemental rigoureux, fondé sur les solutions, la science et les preuves, MKAAJI Biodiversity Journalists Network (MBJN) a été créé avec le soutien d'INTERNEWS Europe et Earth Journalism Network (EJN) en 2024. Le MBJN vise à rassembler, former et accompagner les journalistes environnementaux engagés dans la couverture de thématiques telles que la biodiversité, le changement climatique, les droits humains, les droits des communautés autochtones et locales, la science, la culture, le genre, ainsi que les politiques de gouvernance associées, tout en renforçant leurs compétences et leur impact sociétal.

Les journalistes membres bénéficient de formations spécialisées, d'un accès à des ressources financières et pédagogiques lorsque disponibles, ainsi que d'une plateforme gratuite de publication leur permettant de diffuser leurs productions médiatiques à grande échelle et d'amplifier la voix des médias locaux. Le MBJN constitue à ce jour le tout premier réseau des journalistes

environnementaux en République Démocratique du Congo, un espace dynamique, collaboratif et inclusif où les journalistes environnementaux peuvent se former, coopérer et produire des contenus de qualité sur les enjeux majeurs de la biodiversité, du climat, de la gouvernance environnementale et des droits des PACL en République Démocratique du Congo.

3 – Objectif général de cet appel à candidatures

Le présent appel vise à sélectionner cinq **(5)** juristes volontaires qualifiés pour constituer la Cellule Juridique du MKAAJI Biodiversity Journalists Network (MBJN), afin de :

- Fournir une assistance juridique préventive et curative aux journalistes environnementaux confrontés à des menaces, arrestations, poursuites abusives ou autres violations de leurs droits ;
- Contribuer à la production, la vulgarisation et la diffusion de ressources juridiques accessibles aux journalistes et aux rédactions ;
- Renforcer la résilience juridique collective du réseau MBJN et promouvoir un environnement plus sûr pour l'exercice du journalisme environnemental en RDC ;
- Assurer la pérennité de la Cellule Juridique du MBJN au-delà de la durée du projet, en l'institutionnalisant comme un mécanisme durable de protection des journalistes.

4 – Présentation de la Cellule Juridique du MBJN

La Cellule Juridique du MBJN est conçue comme une unité spécialisée et opérationnelle intégrée au réseau MBJN. Elle constituera un mécanisme permanent d'assistance juridique, de prévention, d'alerte et de documentation des violations subies par les journalistes environnementaux en RDC.
Cette cellule travaillera en étroite collaboration avec :

- Les journalistes membres du MBJN ;
- Les organisations de défense de la liberté de la presse et des droits humains ;
- Les barreaux locaux de Bukavu et Kinshasa ;
- Les institutions publiques concernées par la protection des journalistes et l'accès à la justice.

Elle s'appuiera également sur une plateforme numérique dédiée (« Connect Journalists ») permettant :

- Le signalement sécurisé et rapide des incidents ;
- L'accès à des ressources juridiques simplifiées ;
- La coordination entre journalistes et juristes ;
- La production de données anonymisées sur les menaces et violations à des fins de plaidoyer.

5 – Missions et responsabilités des juristes volontaires

Les juristes sélectionnés auront notamment pour responsabilités :

5.1 Assistance juridique directe

- Fournir des conseils juridiques aux journalistes environnementaux membres du MBJN confrontés à des risques ou à des violations de leurs droits ;
- Accompagner les journalistes dans les démarches administratives et judiciaires (plaintes, citations, recours, médiation, etc.) ;
- Orienter/accompagner, lorsque nécessaire, vers des avocats plaidants ou structures spécialisées.

5.2 Prévention et sensibilisation

- Contribuer à la formation des journalistes sur leurs droits et obligations, les procédures judiciaires, les mécanismes de protection existants et les risques juridiques liés au journalisme environnemental ;
- Participer à l'animation d'ateliers, webinaires, émissions radiophoniques et autres activités de renforcement des capacités.

5.3 Production de ressources juridiques

- Co-concevoir et rédiger des ressources juridiques adaptées aux journalistes, notamment :
  - Fiches pratiques sur les droits des journalistes et la liberté de la presse ;

- Guides simplifiés sur les procédures judiciaires en cas de menace, arrestation ou poursuite ;
- Notes d'analyse juridique sur les lois environnementales, foncières, minières et relatives aux droits humains ;
- Protocoles de prévention juridique pour les rédactions ;
- Participer à l'alimentation et à la mise à jour de la bibliothèque juridique numérique du MBJN.

5.4 Documentation

- Contribuer à la documentation des cas de violations contre les journalistes environnementaux, dans le respect de la confidentialité et de la sécurité des victimes ;
- Produire des analyses juridiques anonymisées permettant d'identifier les tendances, lacunes juridiques et priorités des actions futures ;
- Appuyer les actions du MBJN en faveur de réformes légales et institutionnelles protectrices du journalisme environnemental.

5.5 Pérennisation de la Cellule Juridique

- S'engager activement à la consolidation et à la continuité de la Cellule Juridique du MBJN au-delà de la durée du projet ;
- Contribuer à l'élaboration de mécanismes internes de gouvernance, de fonctionnement et de mobilisation de ressources pour assurer la durabilité de la cellule ;

6 – Profil recherché et conditions d'éligibilité

Les candidats et candidates doivent répondre aux critères suivants :

6.1 Qualifications et expérience

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en droit (Licence (Bac+5) minimum, Master souhaité) ;
- Les candidats doivent avoir entre 27 et 45 ans au moment de la candidature.
- Justifier d'une expérience avérée en droit de l'environnement, droit des ressources naturelles, droit foncier, droit minier, droits humains ou liberté de la presse ;
- Disposer d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins trois (3) ans dans la pratique juridique, l'assistance juridique, le contentieux ou le conseil.

6.2 Inscription au barreau

- Être affilié(e) à un barreau local, soit :
  - Barreau de Bukavu ou à Kinshasa,
- Fournir une preuve valide d'inscription au barreau (carte professionnelle, attestation ou autre document officiel).

6.3 Compétences et aptitudes

- Excellente maîtrise du droit congolais et des instruments internationaux relatifs aux droits humains et à la liberté d'expression ;
- Bonne connaissance des traités et accords internationaux relatifs à l'environnement,
- Capacité à vulgariser l'information juridique pour des publics non juristes, notamment des journalistes ;
- Sens de l'éthique, de la confidentialité et de la responsabilité professionnelle ;
- Aptitude au travail en équipe, en réseau et dans des contextes pluridisciplinaires ;
- Sensibilité démontrée aux enjeux de genre, de droits des femmes et de protection des populations vulnérables.

6.4 Engagement et disponibilité

- Disponibilité effective pour s'impliquer dans les activités de la Cellule Juridique pendant toute la durée du projet ;
- Engagement clair à contribuer à la pérennisation de la Cellule Juridique du MBJN au-delà du projet, qui constitue une condition clé de sélection ;
- Adhésion aux valeurs de MKAAJI MPYA asbl, notamment en matière de droits humains, d'égalité de genre, d'inclusion et de justice sociale.

7 – Conditions d'engagement et avantages

7.1 Statut

Les juristes sélectionnés interviendront en qualité de juristes volontaires membres de la Cellule Juridique du MBJN, dans un cadre de collaboration non salariée mais structuré et reconnu.

7.2 Rémunération d'encouragement

- Les juristes sélectionnés bénéficieront d'une rémunération d'encouragement pendant toute la durée du projet, en reconnaissance de leur contribution, de leur temps et de leur expertise.
- Les modalités précises (montant, périodicité, conditions) seront communiquées aux candidats sélectionnés.

7.3 Avantages professionnels

Les juristes bénéficieront notamment de :

- Une intégration dans un réseau national dynamique de journalistes environnementaux et d'acteurs de la société civile ;
- Une visibilité professionnelle à travers les productions juridiques du MBJN et ses plateformes de diffusion ;
- Des opportunités de renforcement des capacités, d'échanges professionnels et de collaboration interdisciplinaire ;
- Une contribution directe à la protection de la liberté de la presse environnementale et à la défense des droits humains en RDC.

8 – Durée et calendrier du processus de recrutement

Le processus de recrutement se déroulera selon le calendrier suivant :

- Lancement de l'appel à candidatures : 30 janvier 2026
- Clôture des candidatures : 28 février 2026 à 23h59 (heure de Kinshasa)
- Entretiens avec les candidats présélectionnés : du 20 au 25 mars 2026
- Notification des candidats sélectionnés et non sélectionnés : au plus tard le 31 mars 2026

Les juristes retenus intégreront officiellement la Cellule Juridique du MBJN dès le mois d'avril 2026.

9 – Engagement pour la pérennité du projet

La pérennité de la Cellule Juridique du MBJN constitue une condition essentielle de cet appel à candidatures. Les juristes sélectionnés devront démontrer, dans leur lettre de motivation, leur volonté :

- De s'inscrire dans une vision de long terme de la protection juridique des journalistes environnementaux en RDC ;
- Contribuer à la structuration et à la pérennisation de la Cellule Juridique du MBJN;
- De participer à la mobilisation de partenariats, de ressources et de synergies permettant de maintenir les activités de la cellule au-delà du financement initial du projet.

Les candidats dont l'engagement envers cette durabilité n'est pas clairement établi ne pourront être retenus.

10 – Procédure de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre un dossier complet comprenant :

1. **Une lettre de motivation (maximum 1 page) précisant :**
   - Leur intérêt pour la mission ;
   - Leur expérience pertinente ;
   - Leur engagement pour la protection des journalistes environnementaux ;
   - Leur contribution envisagée à la pérennité de la Cellule Juridique du MBJN ;
2. **Un curriculum vitae détaillé (maximum 3 pages) ;**
3. **Une copie du diplôme en droit ;**

4. **Une preuve d'inscription à un barreau local (Bukavu ou Kinshasa) ;**
5. **Toute pièce justificative pertinente attestant de l'expérience professionnelle** en droit de l'environnement, droits humains, liberté de la presse ou domaines connexes (publications, attestations, références, etc.) obligatoire.

11 - Modalités de soumission

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à travers ce formulaire en ligne : https://bit.ly/CJ-MBJN

12 - Processus de sélection

La sélection se déroulera en plusieurs étapes :

- Analyse documentaire des dossiers reçus ;
- Présélection des candidats répondant aux critères d'éligibilité ;
- Entretiens individuels (en présentiel ou en ligne) avec les candidats présélectionnés ;
- Sélection finale par un comité mixte mis en place.

Les critères d'évaluation porteront notamment sur :

- L'expérience juridique pertinente;
- L'inscription effective au barreau concerné ;
- La motivation et l'engagement envers la mission ;
- La compréhension des enjeux du journalisme environnemental ;
- La capacité à contribuer à la pérennité de la Cellule Juridique du MBJN ;
- La sensibilité aux enjeux de genre et de droits humains.

13 - Égalité des chances et inclusion

MKAAJI MPYA asbl est une organisation féministe et inclusive qui promeut l'égalité des genres, la diversité et la non-discrimination. Les candidatures des femmes juristes sont vivement encouragées, de même que celles des personnes issues de groupes historiquement marginalisés.
Aucune discrimination ne sera exercée sur la base du genre, de l'origine ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

14 - Dispositions finales

MKAAJI MPYA asbl se réserve le droit :

- De ne donner suite à aucun dossier si aucun candidat ne satisfait pleinement aux exigences du poste ;
- D'adapter le calendrier ou les modalités de sélection en cas de force majeure ;
- De contacter uniquement les candidats présélectionnés.

Toute tentative de fraude, de fausse déclaration ou de pression exercée sur le processus de recrutement entraînera l'exclusion automatique de la candidature.

15 - Contact pour informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

info@mkaajimpya.org **www.mkaajimpya.org**

Rejoignez la Cellule Juridique du MBJN et contribuez activement à la protection du journalisme environnemental, à la défense des droits humains et à la promotion de la justice environnementale en République Démocratique du Congo.